



Mouvement politique des objecteurs de croissance

Rue Basse-Marcelle, 26

5000 Namur

www.objecteursdecroissance.be

info@objecteursdecroissance.be

A l'attention de :

Administration communale de Verviers

Collège des Bourgmestre et Echevins

Place du Marché n° 55

4800 VERVIERS

Concerne : Enquête publique - Projet dénommé "Les Rives de Verviers"

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs, les Echevins,

Par la présente, le Mouvement politique des objecteurs de croissance (mpOC) tient à vous faire part de son total désaccord sur la réalisation éventuelle du projet dénommé « Les rives de Verviers » de la S.A. - Foruminvest Group, qui est actuellement soumis à l'enquête.

De manière non exhaustive et en dehors de toute autre considération d'ordre philosophique sur le modèle de société qu'il conviendrait de promouvoir aujourd'hui en lieu et place de celui qui permet encore d'envisager des aberrations telle que le projet qui nous est aujourd'hui présenté, vous trouverez ci-dessous une partie des arguments que nous soumettons à votre attention, vous invitant à rejeter purement et simplement ce projet totalement insoutenable.

1. Adéquation de la localisation, de la fonction et de la dimension du projet par rapport à la structure dans laquelle elle s'insère :

- Le projet est **hors échelles**. Il n'a pas sa place dans ce quartier et n'est pas approprié à l'endroit où il est projeté.
- Il **ne correspond pas à la destination** générale du quartier et de la zone qui est principalement destinée à l'habitat. La zone directement concernée est actuellement un

espace de détente, de promenade et de respiration dans la ville. Elle participe également à la visibilité et la mise en valeur de la Vesdre et de l'église Saint Antoine.

- **Les nuisances commerciales (pour le petit commerce local), environnementales, esthétiques, sonores, de circulations, ...** qui découleront inévitablement de ce projet sont telles qu'elles rendent ce dernier inacceptable.
- **L'implantation de ce projet n'est pas bonne.** Des projets à destination principalement commerciale d'une telle dimension n'ont pas leur place dans le tissu urbain de Verviers. Ils n'ont d'ailleurs pas leur place non plus en périphérie puisqu'ils n'ont tout bonnement plus leur place dans nos sociétés si nous avons l'ambition qu'elles survivent aux multiples défis qui les attendent (voir également le point 3 ci-dessous),
- **Le gabarit du projet est totalement démesuré et inacceptable.** Le projet envisagé est trop vaste, trop haut et trop uniforme. Il ne correspond absolument pas à la typomorphologie existante qui est constituée d'une multitude de petites unités étroites de hauteurs variables et très diversifiées. Le projet constitue donc **une rupture totale avec le cadre existant.**
- **Les matériaux envisagés ne permettent aucunement l'intégration du projet dans le cadre existant.** Ils sont uniformément utilisés sur des surfaces trop grandes. L'utilisation abondante de surfaces vitrées et de vastes surfaces de murs uniformes ne répond en aucune manière à la variété de styles et de formes traditionnellement rencontrés en ville, et singulièrement dans ce quartier de Verviers.
- **La composition des façades est lourde, pataude et monocorde.** Les façades sont trop longues, trop imposantes et dès lors exagérément prétentieuses.
- **L'utilisation d'une toiture plate uniforme pour couvrir le projet n'est pas pertinente.** En effet, tout le quartier est constitué de petits immeubles dont les toitures sont à versants. Les toitures font partie intégrante du cadre bâti et le caractérise de manière indéniable. A part la surface trop importante à couvrir, rien ne justifie d'utiliser massivement la toiture plate comme mode de couverture en ville et en particulier dans ce quartier.
- **Le projet n'est donc pas cohérent,** il ne s'articule pas avec les zones urbanisées voisines, l'organisation interne et la typologie des bâtiments.
- **Le projet ne contribue pas à améliorer l'image du quartier.** Il va l'étouffer, l'encombrer et le priver d'une zone de respiration et de promenade bien nécessaire. Il va également le « couper » des quais de la Vesdre.
- **Le projet ne constitue pas une réponse adaptée aux besoins locaux.** Le quartier n'a pas besoin de ce projet, qui défigure la ville, enlaidit le lieu de vie des habitants et n'est aucunement en mesure de générer des emplois durables notamment parce qu'il repose entièrement sur la surconsommation énergétique qui n'est pas soutenable à moyen terme (*nous attirons notamment votre attention sur l'imminence du pic du pétrole et ses nombreuses et profondes conséquences. Le Parlement wallon a adopté une résolution à ce propos - document n°814 / 2007-2008. Voir également les travaux de l'ASPO Belgique <http://www.aspo.be>*). La ville n'a pas besoin de ce projet, la société n'a pas besoin de ce projet. Il n'est utile que pour la société multinationale qui l'introduit, pas pour les gens.
- **Le projet mange une bonne partie de l'espace public qu'il dénature et détruit à des fins privées et commerciales.**
- **Le projet dévalorise le site** (actuellement aéré, paysagé, promenade...) ainsi que la Vesdre et l'église Saint Antoine qui deviennent pratiquement invisibles.
- **Le projet n'a aucune valeur symbolique.** Il n'y a donc aucune raison de le singulariser inutilement par rapport aux constructions qui forment actuellement la trame de la ville.
- **Le projet modifie radicalement, à lui seul, la densité du quartier** et contribue à son étouffement à terme.

2. Accessibilité du lieu :

- Tous les **effets négatifs** que ce projet mégalomane aura sur le système de transport et la mobilité dans le quartier où il est proposé de l'implanter, et plus largement dans la ville, ont-ils été correctement évalués ? Quels sont-ils ?
- La **capacité réelle des voiries environnantes** qui, à l'évidence, ne sera pas suffisante pour un tel projet a-t-elle été confrontée à ce projet ?
- Avez-vous prévu de modifier ou d'adapter le réseau routier actuel ? Dans quelle mesure ? Vers quelles modalités (trafic automobile, trafic lent, transports en commun, vélos, piétons, ...) et avec quels moyens ?
- **Dans quelle mesure estimez-vous qu'un tel centre commercial pourra être harmonieusement absorbé par la commune** et, quand bien même, **est-ce tout simplement souhaitable pour les habitants ?**

3. Incidences du projet sur l'environnement :

- **L'aberration de ce projet en terme d'incidences sur l'environnement est évidente.** De manière générale, ce projet va à l'encontre des actions nécessaires à entreprendre pour relever les défis actuels, notamment les défis énergétique et climatique (problème à court terme d'approvisionnement énergétique et du prix croissant de l'énergie, défi climatique) : la taille excessive de ce projet consacré exclusivement à la consommation le rend par essence insoutenable.
- Le projet **prive la population d'une zone aérée et naturelle de promenade.**
- Le projet **isole la population de la Vesdre.**
- Le projet impliquera inévitablement un **accroissement sérieux de la circulation routière et des pollutions induites** (gaz à effet de serre, bruits, embouteillages, ...).
- Pour les multiples raisons soulevées ci-dessus, le projet constitue **une horreur urbanistique et esthétique.**
- **L'ombre projetée du projet** impliquera des nuisances très importantes et la création au sol d'espaces très peu souhaitables et outrancièrement non-conviviaux.
- Le projet **supprime la végétation locale** et ne propose aucune solution de rechange.
- Le projet **ne tient absolument pas compte de la conservation des végétaux et des éléments hydrographiques.**
- Le projet **ne contient aucune zone de cours et jardins, les plantations d'espèces indigènes sont impossibles, il supprime et ne comprend pas d'espaces verts publics.**
- Le projet **ne prévoit pas d'espaces privés et publics verts et accueillants.**
- **Les abords de voiries ne sont pas aménagés et végétalisés** de manière à renforcer et maintenir la biodiversité.
- **Le projet ne respecte pas la trame parcellaire.**
- **Le projet utilise une volumétrie simpliste.**
- **Le projet n'évite pas les grandes longueurs et l'uniformité des hauteurs.**
- **Le projet ne tient absolument pas compte des éléments remarquables du patrimoine proche :** Vesdre, église Saint Antoine, parc, ...
- **Le chantier nécessaire pour la réalisation de ce projet aura un impact désastreux (notamment en durée) sur le cadre et les conditions de vie du quartier mais aussi sur le commerce existant qui n'y survivra probablement pas.** Par ailleurs, la pollution de la Vesdre lors de cette phase ne pourra pas être évitée.

Le Mouvement politique des objecteurs de croissance est convaincu de la nécessité d'associer étroitement et pleinement la population locale aux décisions concernant l'aménagement et la modification de son cadre de vie, et d'opter pour des

options socialement, écologiquement et économiquement soutenables, qui recréent ou renforcent la convivialité de nos lieux de vie. Le projet de la S.A. ForumInvest Group, insoutenable, constitue une lourde menace pour la ville de Verviers qu'il pourrait durablement défigurer et sinistrer. La réalisation de ce projet publiquement décrié par de nombreux citoyens et associations constituerait en outre un signal très négatif pour l'ensemble de la Région wallonne et la Communauté française.

Pour toutes les raisons mentionnées ci-dessus, le Mouvement politique des objecteurs de croissance se positionne clairement **contre ce projet** et en **appelle à votre bon sens** afin que vous refusiez catégoriquement ce projet et que vous réorientiez l'aménagement éventuel de ce site dans une tout autre direction.

En vous remerciant pour votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, notre considération distinguée.

Pour le Mouvement politique des objecteurs de croissance (mpOC)

Sylviane Mergelsberg
Secrétaire du Groupe local du mpOC :
« Vallée de la Vesdre et affluents »

Renaud Laverdure
Architecte,
Membre du mpOC

Jean Baptiste Godinot
Porte-parole du mpOC

